



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.447/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 mai 2018

Original : anglais

19^e Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable

Téléconférence, 20 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour : Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019

Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD – mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/4

Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019

Envisager l'exercice biennal 2018-2019 dans une optique de développement durable

Introduction

1. Le programme de travail du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'il figure dans le présent document, énumère une série d'activités revêtant un intérêt primordial pour les travaux de la CMDD et de son Comité de pilotage. On trouvera ci-après un descriptif des activités en cours et à venir relevant du mandat de la CMDD, suivi d'un projet de programme de travail présenté sous forme de tableau, tel que l'a recommandé le Comité de pilotage à sa 18^e Réunion.

2. Ce programme de travail a pour objectif d'aider le Comité de pilotage à encadrer les travaux de la CMDD pour préparer la 18^e Réunion de la CMDD et sa contribution à la 21^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

I. Cadre général

3. Après l'adoption de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et la réforme de la CMDD et la mise à jour de ses documents constitutifs (Décisions IG.22/2 et IG.22/17), plusieurs réalisations majeures ont été enregistrées en 2016-2017, notamment l'élaboration du Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée¹ ; l'édition pilote du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) qui a été couronnée de succès² ; la Feuille de route MED2050 - Vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée³ ; et la première édition du Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement, tel que recommandé par la décision IG.22/19 adoptée à la COP 19.

4. En outre, les membres de la CMDD, les partenaires du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et d'autres parties prenantes ont, avec le soutien du Secrétariat, procédé à la mise en place et au suivi des initiatives phares de la SMDD⁴.

5. Par ailleurs, la Présidente de la CMDD a présenté les conclusions de la 17^e Réunion de la CMDD aux Points focaux du PAM lors de leur réunion qui s'est tenue à Athènes en septembre 2017. Elle a également assisté à la session ministérielle de la COP 20 à Tirana (Albanie) en décembre 2017.

6. L'adoption à la COP 20 de la décision IG.23/4, intitulée « Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée », et des activités correspondantes approuvées dans le Programme de travail et le budget du PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14, document de référence UNEP(DEPI)/MED IG.23/23) ouvre la voie aux travaux de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019.

7. En application des Décision IG.23/4 et IG.23/14, les activités en cours qui sont au cœur du mandat de la CMDD sont les suivantes : mettre à jour et renseigner le Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée ; élaborer des études d'évaluation, en l'occurrence le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (SoED 2019) et l'Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050), y compris des études de cas sur l'économie bleue ; maintenir et renforcer le SIMPEER en mettant en œuvre sa deuxième édition ; et consolider les interfaces science-politique. L'état d'avancement de ces activités et les perspectives qu'elles ouvrent sont décrites dans le Rapport sur les questions spécifiques concernant la mise en œuvre de la Décision IG.23/4 (UNEP/MED WG.447/3).

¹ Annexe I de la Décision IG.23/4 adoptée à la COP 20, à Tirana en décembre 2017.

² Documents d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.4 et UNEP(DEPI)/MED WG. 441/Inf.5 soumis à la 17^e Réunion de la CMDD, tenue à Athènes en juillet 2017.

³ Document d'information UNEP/MED WG.447/Inf.4.

⁴ Document d'information UNEP/MED WG.447/Inf.6.

II. Description du programme de travail

a) *Principales activités, conformément au programme de travail et au budget du PAM pour 2018-2019*

8. En plus des informations figurant dans le document de travail UNEP/MED WG.447/3, une description de chacune des activités énumérées ci-dessus est fournie ci-après, avec les principales étapes indicatives.

9. Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée : faisant suite à la décision IG.23/4 et compte tenu de la mission de la CMDD consistant à assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD grâce à des outils adaptés, le Comité de pilotage de la CMDD devrait coordonner les activités permettant de garantir la cohérence et la synergie totales entre le tableau de bord et les travaux en cours sur les indicateurs liés aux Objectifs de développement durable (ODD) au niveau mondial.

10. Le Secrétariat (Plan Bleu) consultera la CMDD et son Comité de pilotage sur les mesures à prendre pour que le tableau de bord corresponde davantage aux indicateurs ODD, ainsi que sur le renseignement des indicateurs retenus et la production de fiches d'information correspondantes montrant les tendances. Les principales étapes de ces consultations sont indiquées ci-après.

11. Parallèlement aux travaux sur le tableau de bord, le Secrétariat a commencé à cartographier de manière circonstanciée les politiques et instruments du système PAM - Convention de Barcelone au regard des cibles et indicateurs des ODD pertinents, notamment l'ODD 14. Le bilan de cet inventaire alimentera le Portail des synergies des ODD⁵, outil interactif mettant en évidence les possibilités de création de synergies entre les accords multilatéraux mondiaux et régionaux relatifs à l'environnement et les ODD concernés. Cet outil en ligne illustrera l'utilité du système PAM - Convention de Barcelone pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au niveau régional, en offrant une représentation visuelle des synergies entre les politiques du PAM et les ODD.

Principales étapes indicatives :

- Octobre 2018 (en ligne) : les membres du Comité de pilotage de la CMDD fourniront des orientations sur le tableau de bord, en formulant des observations et des avis sur sa mise à jour ;
- Janvier 2019 : à leur 20^e Réunion, les membres du Comité de pilotage de la CMDD examineront l'inventaire des politiques et instruments du PAM au regard des cibles et indicateurs pertinents des ODD. Ils seront également invités à commenter les progrès accomplis en ce qui concerne le tableau de bord ;
- Avril 2019 : le tableau de bord actualisé sera transmis aux membres de la CMDD pour examen et avis.

12. Études d'évaluation (SoED 2019 et MED2050) : les membres de la CMDD seront régulièrement informés et consultés durant le processus d'élaboration des études d'évaluation engagé par le Secrétariat (Plan Bleu).

13. Les avancées et résultats de la première phase de préparation de l'Étude prospective MED2050, assortis de scénarios tendanciels et de tendances régionales, seront présentés à la CMDD afin que celle-ci puisse fournir des conseils et des orientations en vue de la deuxième phase.

14. Parallèlement à la préparation du SoED 2019 et de la première phase de MED2050, la CMDD et son Comité de pilotage seront consultés sur le processus de production du rapport intitulé « Économie bleue en Méditerranée : enseignements et perspectives » et y seront associés. Ce rapport a pour objectif général, à travers la présentation d'une série d'exemples concrets et de bonnes pratiques dans la région, d'évaluer et de mettre en évidence le poids actuel de l'économie bleue en Méditerranée et les diverses possibilités qu'elle offre au service du développement durable. Ce rapport devrait aussi

⁵ <https://environmentlive.unep.org/portal>.

constituer une contribution du système PAM - Convention de Barcelone à la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, qui sera organisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à Nairobi du 27 au 30 novembre 2018. Les membres de la CMDD et les partenaires du PAM seront contactés par le Secrétariat (Plan Bleu) pour contribuer au rapport sur l'économie bleue, en communiquant des études de cas et les enseignements tirés de leurs expériences. Les membres du Comité de pilotage seront eux aussi invités à fournir des conseils et des observations sur cette activité décrite dans le document de travail UNEP/MED WG.447/3.

15. La Présidente de la CMDD sera invitée à contribuer, avec l'aide des membres du Comité de pilotage et du Secrétariat, à l'élaboration du projet de décision concernant la SMDD et les travaux de la CMDD, notamment la préparation de la deuxième phase de MED2050, qui sera soumise à la prochaine réunion des Points Focaux du PAM puis à la COP 21.

Principales étapes indicatives :

- Avril 2019 (en ligne) : les membres de la CMDD formuleront des observations sur les versions préliminaires du SoED 2019 et de la feuille de route de la deuxième phase de MED2050 ;
- Juin 2019 : à sa 18^e Réunion, la CMDD examinera les versions préliminaires du SoED 2019 et de la feuille de route de la deuxième phase de MED2050 ;
- Juillet 2019 : la Présidente de la CMDD contribuera, avec l'aide du Comité de pilotage et du Secrétariat, à l'élaboration du projet de décision concernant les travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD, notamment la préparation de la deuxième phase de MED2050. Ce projet de décision sera présenté à la prochaine réunion des Points Focaux du PAM et à la COP 21.

16. Deuxième édition du SIMPEER : compte tenu des enseignements tirés de l'édition pilote du SIMPEER (2016-2017), le Secrétariat (Plan Bleu) a entrepris la mise à jour de la méthodologie à la lumière des recommandations formulées à la 17^e Réunion de la CMDD. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à fournir des conseils et des observations sur cette mise à jour.

17. Sur la base des résultats de l'édition pilote du SIMPEER et de ses échanges avec le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et la Présidente de la CMDD, le Secrétariat a proposé que soit organisée une manifestation en marge du Forum politique de haut niveau 2018. Le Ministère grec de l'Environnement et de l'Energie et le Ministère albanais du Tourisme et de l'Environnement sont convenus de coorganiser cette manifestation parallèle. Comme mentionné dans la note de cadrage figurant dans l'annexe I du présent document, et sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'ONU à New York, l'objectif général est de faire ressortir l'importance de la dimension régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et, ainsi, le rôle du système PAM - Convention de Barcelone dans la promotion de la mise en œuvre des ODD dans notre région. Les interactions Global/Régional concernant le développement durable en Méditerranée sont recensées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Interactions entre les échelles mondiale et régionale concernant le développement durable

| Niveau mondial | Niveau régional (Méditerranée) |
|---|--|
| Programme 2030 et objectifs de développement durable (ODD) | Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) |
| Forum politique de haut niveau | Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) |
| Examen national volontaire | Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) |
| Indicateurs et tableaux de bord relatifs aux objectifs de développement durable | Tableau de bord du développement durable en Méditerranée |

Principales étapes indicatives :

- Juin-juillet 2018 : le Secrétariat (Plan Bleu) valorisera l'expérience et les résultats de l'édition pilote du SIMPEER (publication) ;
- Juillet 2018 : la Présidente de la CMDD participera à la manifestation parallèle du PAM au Forum politique de haut niveau 2018 (sous réserve d'approbation), avec l'appui de membres de la CMDD représentant les Parties contractantes ;
- Juin 2019 : à leur 19^e Réunion, les membres de la CMDD analyseront et commenteront le projet de rapport final relatif à la deuxième édition du SIMPEER.

18. Interfaces science-politique : le SoED 2019 et la première phase de MED2050 bénéficieront d'une coopération avec le Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC). Soutenu par le système PAM - Convention de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée, le MedECC peut mener à bien l'initiative phare recommandée dans la SMDD au titre de l'Objectif 4 sur les changements climatiques, à travers la mise en place d'une interface régionale science-politique sur les changements climatiques et environnementaux dans la région⁶. Il est prévu à terme que la CMDD – de concert avec le Groupe d'experts sur les changements climatiques de l'Union pour la Méditerranée – endosse le rôle et la composante « politique » de l'interface science-politique recommandée par la SMDD. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront consultés au sujet des modalités de participation de la Commission au sein du MedECC et de sa collaboration avec le Réseau.

Principales étapes indicatives :

- Janvier 2019 : les membres du Comité de pilotage de la CMDD examineront le résumé à l'intention des décideurs de la version préliminaire du rapport d'évaluation scientifique du MedECC et formuleront des observations à ce sujet ;
- Juin 2019 : MedECC présentera son premier rapport d'évaluation (version provisoire) à la 18^e Réunion de la CMDD (à confirmer).

b) Outil de communication d'informations pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD

19. À leur 17^e Réunion, « Les membres de la CMDD ont convenu d'apporter des contributions en fonction de leurs responsabilités et domaines d'expertise pour la réalisation du Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement, afin de permettre à tous les membres de la Commission et au Secrétariat de disposer d'un état des lieux le plus complet possible. À cette fin, le Secrétariat transmettra un document ou un tableau aux membres de la CMDD, dans lequel ils consigneront les activités pertinentes qu'ils entreprennent ».

⁶ De plus amples informations figurent dans le document d'information UNEP/MED WG.447/Inf.6 (*Factsheets on the implementation of the MSSD and the work of the MCSD*).

20. Ce tableau, qui figure dans l'annexe II du présent document, constitue une proposition dont sont saisis les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour examen.

c) *Initiatives phares de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable*

21. À sa 17^e Réunion, la CMDD a exhorté les Parties contractantes, ses membres, les partenaires du PAM, le Secrétariat et d'autres acteurs à prendre des mesures pour lancer les initiatives phares qui ne sont pas encore mises en œuvre. Elle a invité ses membres à fournir un appui solide et à jouer un rôle de chef de file en vue d'accélérer l'exécution de ces initiatives phares, qui doivent contribuer à la mise en œuvre de la SMDD et des ODD, et de faire connaître ces travaux au sein d'instances mondiales et régionales.

22. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de pilotage de la CMDD est invité à examiner les initiatives phares ci-après et à fournir au Secrétariat des orientations afin qu'elles soient mises en œuvre en étroite coopération avec les membres de la CMDD, les partenaires du PAM et d'autres parties prenantes :

- Dans le cadre de l'Objectif 3 de la SMDD : Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets ;
- Dans le cadre de l'Objectif 5 de la SMDD : Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale ;
- Dans le cadre de l'Objectif 5 de la SMDD : Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale ;
- Dans le cadre de l'Objectif 6 de la SMDD : encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ;
- Dans le cadre de l'objectif 6 de la Stratégie méditerranéenne : Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ;
- Dans le cadre de l'Objectif 6 de la SMDD : Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

23. Il appartient au Comité de pilotage de la CMDD d'ouvrir la voie pour favoriser le lancement, la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives phares de la SMDD.

d) *Évaluation à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée*

24. L'action régionale 7.2.4 de la SMDD recommande de « *Procéder à une évaluation participative à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, basée sur les données des 5 premières années relatives à la mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et à partir du tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité* ». Cette évaluation à mi-parcours devrait être réalisée pendant le prochain exercice biennal (2020-2021) et être étayée par le rapport SoED 2019 et l'étude MED2050. Les résultats devraient être soumis à la COP 22.

25. En outre, comme suite à la décision IG.22/5, intitulée « Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » (Plan d'action régional CPD), l'évaluation à mi-parcours de ce plan d'action fondée sur des indicateurs devrait être engagée en 2020 afin qu'elle soit présentée à la COP 22.

26. Le calendrier des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional CPD correspond au cycle de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM et permettra à ces processus de s'alimenter mutuellement, comme indiqué au tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : calendrier indicatif des processus correspondant à la SMT, à la SMDD et au Plan d'action régional CPD

| Conférence des Parties contractantes | SMT | SMDD | Plan d'action régional |
|--|---|--|---|
| COP 21 (fin de l'exercice biennal 2018-2019) | Lancer l'évaluation et l'examen de la SMT 2016-2021 | Lancer l'évaluation à mi-parcours de la SMDD (données sur 5 ans – période 2016-2020) | Lancer l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs |
| COP 22 (fin de l'exercice biennal 2020-2021) | Adopter la SMT 2022-2027 | Approuver l'évaluation à mi-parcours de la SMDD | Approuver l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs |

27. À sa 85^e Réunion, le Bureau des Parties contractantes a prié le secrétariat d'établir, en temps voulu, un projet de décision thématique, y compris une feuille de route spécifique, concernant les processus d'évaluation à mi-parcours de la SMDD et l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD fondée sur les indicateurs, et de le présenter à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour examen et transmission à la COP 21.

28. Le Secrétariat assurera la cohérence entre la feuille de route pour l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et celle pour l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD fondée sur les indicateurs. Ces évaluations seront effectuées par le Plan Bleu et le CAR/CPD, en étroite coopération avec les points focaux thématiques de ces centres d'activités régionales.

29. La Présidente de la CMDD et les membres de son Comité de pilotage devraient, avec l'appui du Secrétariat, contribuer à l'élaboration de la feuille de route concernant les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional CPD pour examen à la 18^e Réunion de la CMDD, en vue de les soumettre à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et à la COP 21.

e) Composition de la CMDD

30. Par la Décision IG.23/3, intitulée « Gouvernance » et adoptée à la COP 20, les Parties contractantes ont confirmé la composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, telle qu'énoncée dans la décision IG.22/17 « Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD », adoptée à la COP 19. Néanmoins, les Parties contractantes ont invité les membres de la CMDD, le Secrétariat et les partenaires du PAM à mobiliser des manifestations d'intérêt pour l'adhésion à la CMDD pour le prochain exercice biennal.

31. Faisant suite à une analyse de la composition de la CMDD durant les trois dernières périodes biennales, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

- Mobiliser des manifestations d'intérêt – par l'intermédiaire des réseaux des membres de la CMDD, des partenaires et des composantes du PAM – pour l'adhésion à la Commission pour la période biennale 2020-2021. Compte tenu du paragraphe 9. II. *Composition de la CMDD* (Annexe I, Décision IG.22/17), les membres de la CMDD qu'il convient de remplacer après trois mandats consécutifs sont les suivants :

| Partie prenante | Groupe |
|--|---|
| Association italienne pour l'Agenda 21 local | Groupe des autorités locales |
| MEDCITES | Groupe des autorités locales |
| Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED) | Groupe des parties prenantes socioéconomiques |

| | |
|---|--|
| Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (UMCE) | Groupe des parties prenantes socioéconomiques |
| Fonds mondial pour la nature – Bureau du Programme méditerranéen (WWF MedPO) | Groupe des organisations non gouvernementales |
| Environnement et développement au Maghreb (ENDA-Maghreb) | Groupe des organisations non gouvernementales |
| Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) | Groupe des organisations non gouvernementales |
| Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) | Groupe des organisations intergouvernementales |
| Centre pour l'environnement et le développement pour la Région arabe et l'Europe (CEDARE) | Groupe des organisations intergouvernementales |

- Conformément au paragraphe 9. III. *Composition de la CMDD* (Annexe I, Décision IG.22/17), transmettre des demandes visant à déterminer pourquoi les membres de la CMDD ci-après n'ont pas assisté à la 17^e Réunion de la CMDD :
 - Forum euroméditerranéen des instituts de sciences économiques (FEMISE) ;
 - Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) ;
 - Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

f) Préparatifs de la 18^e Réunion de la CMDD

32. Conformément au mandat de la CMDD (Mandat de la CMDD, Annexe I, Décision IG. 22/17), le Secrétariat propose les points suivants pour examen par les membres du Comité de pilotage de la CMDD afin de permettre un échange de vues préliminaire sur les préparatifs de la 18^e Réunion de la CMDD et sur le choix des points à éventuellement inscrire à l'ordre du jour :

- Conserver certains points habituels de l'ordre du jour :
 - Examen du rapport analytique du Coordonnateur (conformément à l'article 8 du Règlement intérieur de la CMDD) ;
 - Élaboration d'opinions au sujet du programme de travail du PAM pour 2020-2021, dans le but d'intégrer les considérations de durabilité dans l'ensemble du système PAM - Convention de Barcelone ;
- Rendre plus interactifs certains points de l'ordre du jour :
 - Mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD à l'échelle globale (identification du ou des orateurs principaux en association avec le Comité de pilotage de la CMDD) et formulation d'avis et de recommandations aux fins de l'intégration du travail de la CMDD dans les autres programmes environnementaux et de développement durable, cadres d'orientation et initiatives existant tant au niveau international que régional ;
 - Suivi de la mise en œuvre de la SMDD au moyen d'outils, de mécanismes et de critères appropriés (contributions ou présentations faites par les membres de la CMDD, les composantes du PAM et d'autres parties prenantes) ;
 - Présentation et examen des initiatives phares, des activités nationales et régionales menées pour promouvoir l'échange d'expériences et des bonnes pratiques concernant l'intégration des politiques environnementales et socioéconomiques ;
 - Examen des moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour lancer les initiatives phares de la CMDD qui ne sont pas encore mises en œuvre afin de déterminer les obstacles rencontrés et de faciliter la coopération régionale et sous-régionale aux fins de l'application effective du principe de développement durable ;

- Prévoir un point de l'ordre du jour expressément dédié aux exercices d'apprentissage par les pairs concernant les structures et processus nationaux de développement durable (Examens nationaux volontaires présentés lors du Forum politique de haut niveau et SIMPEER), en gardant à l'esprit la mission de la CMDD qui consiste à aider les pays méditerranéens et les autres parties prenantes à mettre en œuvre des politiques de développement durable.

III. Plan de travail proposé sous forme de tableau

(Pages suivantes)

Plan de travail proposé sous forme de tableau

| Mois | Mission | Responsable | Principaux contributeurs ou examinateurs |
|------------------------|---|--|--|
| Juillet 2018 | Manifestation parallèle du PAM lors du Forum politique de haut niveau 2018 (à confirmer) | Présidente de la CMDD, avec l'appui du secrétariat | Parties contractantes présentant leur examen national volontaire respectif au Forum politique de haut niveau 2018 et Parties contractantes ayant participé à l'édition pilote du SIMPEER |
| Juin-juillet 2018 | Valorisation de l'édition pilote du SIMPEER 2016-2017 (publication) | Secrétariat (Plan Bleu) | Comité de pilotage de la CMDD et Parties contractantes volontaires |
| Octobre 2018 | Les membres du Comité de pilotage de la CMDD fournissent des avis sur l'actualisation du tableau de bord de la durabilité en Méditerranée | Secrétariat (Plan Bleu) en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD | Comité de pilotage de la CMDD |
| Novembre-décembre 2018 | Préparation de la 20 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD | Secrétariat | Comité de pilotage de la CMDD |
| Janvier 2019 | 20 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD Les membres du Comité de pilotage de la CMDD examinent l'inventaire des politiques et instruments du PAM au regard des cibles et indicateurs pertinents des ODD. Ils analysent les progrès accomplis en ce qui concerne le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée. Ils examinent le résumé à l'intention des décideurs du projet de rapport d'évaluation scientifique relatif aux changements climatiques et environnementaux en Méditerranée et formulent des observations à ce sujet. | Présidente de la CMDD, avec l'appui du Comité de pilotage et du Secrétariat Secrétariat Secrétariat (Plan Bleu) Secrétariat (Plan Bleu) | Comité de pilotage de la CMDD Comité de pilotage de la CMDD Comité de pilotage de la CMDD Comité de pilotage de la CMDD |
| Février 2019 | Suivi de la 20 ^e du Comité de pilotage de la CMDD | Secrétariat (Plan Bleu) | Comité de pilotage de la CMDD |
| Mars-avril 2019 | Rapport final provisoire sur la deuxième édition du SIMPEER soumis aux membres de la CMDD pour examen à leur 18 ^e Réunion. Les membres de la CMDD formulent des observations et des avis sur le tableau de bord actualisé. | Secrétariat (Plan Bleu) Secrétariat (Plan Bleu) en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD | CMDD CMDD |

| | | | |
|-----------------------|--|--|--|
| Mai 2019 | Les membres de la CMDD formulent des observations sur le tableau de bord actualisé, la version préliminaire du SoED 2019 et la feuille de route pour la deuxième phase de MED2050. | Secrétariat (Plan Bleu) en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD | CMDD |
| Juin 2019 | 18 ^e Réunion de la CMDD Les membres de la CMDD commentent le tableau de bord actualisé, la version provisoire du SoED 2019, la feuille de route pour la deuxième phase de MED2050, la version provisoire du rapport final de la 2 ^e édition du SIMPEER et le 1 ^{er} rapport d'évaluation scientifique sur les changements environnementaux et climatiques en Méditerranée. | Secrétariat, pays hôte, Comité de pilotage de la CMDD Secrétariat (Plan Bleu) en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD et le MedECC | CMDD CMDD |
| Juillet 2019 | La Présidente de la CMDD participe à l'élaboration du projet de décision concernant les travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD pour soumission aux Points focaux du PAM. Rapport final de la deuxième édition du SIMPEER communiqué aux Points focaux du PAM en tant que document d'information | Présidente de la CMDD Secrétariat (Plan Bleu) | Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat Comité de pilotage de la CMDD et Parties contractantes volontaires |
| Août 2019 | Préparation de la contribution de la CMDD à la Réunion des Points focaux du PAM | Présidente de la CMDD | Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat |
| Septembre 2019 | La Présidente de la CMDD présente les conclusions de la 18 ^e Réunion de la CMDD aux Points focaux du PAM. | Présidente de la CMDD | Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat |
| Octobre-novembre 2019 | Publication du Rapport final de la deuxième édition du SIMPEER | Secrétariat (Plan Bleu) | Comité de pilotage de la CMDD et Parties contractantes volontaires |
| Décembre 2019 | La Présidente de la CMDD présente aux Parties contractantes les recommandations de la CMDD à la COP 21. | Présidente de la CMDD | Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat |

Annexe I : Note de cadrage
Manifestation du PAM en marge du Forum politique de haut niveau 2018

Annexe I : Note de cadrage - Manifestation du PAM en marge du Forum politique de haut niveau 2018

Thème : La dimension régionale, passerelle entre les processus mondiaux et les politiques nationales de développement durable ; Forum régional pour l'échange d'expériences ; Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

Intitulé de la manifestation : Mécanisme d'examen volontaire des stratégies de développement durable en Méditerranée

Titre abrégé (60 caractères) : Examen des politiques de développement durable en Méditerranée

Organisateur et coorganisateur :

- Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Plan d'action pour la Méditerranée - Convention de Barcelone
- Ministère grec de l'Environnement et de l'Energie, Présidente de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- Ministère albanais du Tourisme et de l'Environnement

Brève description de la manifestation : cette manifestation parallèle, fondée sur des données d'expérience novatrices en termes d'examen collégial pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD en Méditerranée, illustrera l'importance de la dimension régionale, qui est une passerelle entre les processus mondiaux et les stratégies nationales de développement durable.

Introduction

Le système de la Convention de Barcelone (Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre coordonnée du Programme 2030 et des ODD et dans la transition vers une économie verte et bleue en Méditerranée. Dans cette région qui regroupe des pays issus de trois continents bordant une mer régionale semi-fermée, il existe des procédures et des structures de longue date directement compatibles avec le Programme 2030 et les ODD :

- i) La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 est un document d'orientation stratégique destiné à permettre à tous les acteurs et partenaires de traduire le Programme 2030 aux niveaux régional, sous-régional et national. Conformément à ODD 12 relatif à la consommation et la production durables, la SMDD repose sur la conviction qu'investir dans l'environnement est le meilleur moyen de garantir la création d'emplois et le développement socioéconomique durables à long terme.
- ii) La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) est un organe consultatif multipartite qui vise à assurer l'interaction entre les politiques de protection de l'environnement et de développement durable dans la région. Lieu de partage des bonnes pratiques et forum de discussions, la CMDD réunit – sur un pied d'égalité – des représentants des pouvoirs publics nationaux et des experts issus de différentes catégories de parties prenantes : autorités locales, société civile et organisations non gouvernementales, acteurs socioéconomiques, communauté scientifique, organisations intergouvernementales et parlementaires.
- iii) Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a son pendant dans la région de la Méditerranée, à savoir le tableau de bord de la durabilité. Ce dernier est une liste évolutive d'indicateurs sélectionnés pour suivre la mise en œuvre de la SMDD, alignés sur des indicateurs mondiaux afin de réduire la charge que constitue l'établissement de rapports.
- iv) Parallèlement aux examens nationaux volontaires présentés chaque année au Forum politique de haut niveau, les pays méditerranéens expérimentent le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER), dispositif d'incitation innovant destiné à promouvoir le dialogue autour des stratégies nationales de développement durable. La France, le Maroc et le Monténégro ont participé à l'édition pilote du SIMPEER 2016-2017, qui reposait sur la participation volontaire et sur un pied d'égalité et la confiance et le respect mutuels en termes d'échange d'expériences et de

bonnes pratiques. Le SIMPEER représente un outil évolutif qui étaye l'élaboration et le suivi de l'examen national volontaire présenté au Forum politique de haut niveau, tandis que le processus même de cet examen est source d'inspiration pour aligner le SIMPEER sur le Programme 2030 et répondre aux besoins des pays afin de transposer les ODD au niveau national.

Les points ci-après résument ces interactions entre les échelons mondial et régional en termes de développement durable :

- La SMDD est une adaptation du Programme 2030 et des ODD ;
- La CMDD correspond au Forum politique de haut niveau à l'échelle régionale ;
- Le tableau de bord de la durabilité en Méditerranée repose sur les indicateurs ODD ;
- Le SIMPEER est aligné sur la méthode de l'examen national volontaire.

Description

Tout d'abord, le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée - Convention de Barcelone, M. Gaetano Leone, présentera la manifestation parallèle et la manière dont le Programme 2030 et les ODD sont mis en œuvre au niveau régional. Les enseignements tirés de la première édition pilote du SIMPEER seront particulièrement mis en lumière.

Des témoignages émanant de représentants de haut niveau de la France, du Maroc et du Monténégro seront au cœur de cette manifestation. Ces trois pays, qui ont résolument participé à l'édition pilote du SIMPEER, ont fait savoir que ce dispositif les avait réellement aidés à affiner les processus et mécanismes nationaux de développement durable, lesquels ont permis d'assurer la participation active des parties prenantes et de maintenir la dynamique après la présentation de leur examen national volontaire respectif au Forum politique de haut niveau de 2016.

Les pays méditerranéens qui présentent leur examen national volontaire au Forum politique de haut niveau 2018 (Albanie, Égypte, Espagne, Grèce, Liban Malte et Palestine) devraient également prendre part à cette manifestation.

Une séance de questions-réponses et des débats suivront l'exposé des orateurs.

Au-delà de sa portée générale sur l'examen collégial des stratégies et politiques nationales de développement durable en Méditerranée, cette manifestation parallèle sera reliée aux travaux du Forum politique de haut niveau, en particulier aux ODD à l'étude en 2018. Tout d'abord, la mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC) intéresse particulièrement les ODD 11, 15 et 7, la région de la Méditerranée étant pionnière dans ce domaine puisque cette Convention sur les mers régionales est la seule qui dispose d'un instrument juridiquement contraignant consacré à la GIZC. En outre, la coopération interrégionale avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (organe régional de gestion des pêches) présente un intérêt spécifique pour la mise en œuvre non seulement de l'ODD 14, mais également de l'ODD 15. Par ailleurs, la SMDD présente des liens manifestes avec les ODD examinés par le Forum politique de haut niveau 2018, notamment l'Objectif 2 de la SMDD « Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural », l'Objectif 3 « Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables », l'Objectif 4 « Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée », l'Objectif 5 « Transition vers une économie verte et bleue » et l'Objectif 6 « Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable ».

Annexe II :

Outil de rapportage sur la mise en œuvre de la SMDD

Annexe II : Outil de rapportage sur la mise en œuvre de la SMDD

Le tableau ci-dessous correspond à une proposition de document évolutif visant à faciliter le suivi des travaux de la CMDD et le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, en particulier les progrès vers la réalisation des cibles et des initiatives phares de la SMDD.

Une fois le format convenu par le Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat invitera les membres de la CMDD à remplir les cellules de ce tableau avec des contributions pertinentes relatives à leurs activités, initiatives et projets qui contribuent à la réalisation des cibles et des initiatives phares de la SMDD.

| Objectif | Cibles ou initiative phare | Contributions |
|--|--|---------------|
| 1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières | Cible : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables | |
| | Cible : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques | |
| | Initiative phare : Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes | |

| Objectif | Cibles ou initiative phare | Contributions |
|--|--|---------------|
| <p>2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural</p> | <p>Cible : Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030</p> | |
| | <p>Initiative phare : Promouvoir la « Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs créés</p> | |
| <p>3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables</p> | <p>Cible : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p> | |
| | <p>Cible : D'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> | |
| | <p>Initiative phare : Promouvoir le Prix Istanbul de la Ville respectueuse de l'environnement, tel qu'approuvé à la COP 19</p> | |

| Objectif | Cibles ou initiative phare | Contributions |
|---|--|---------------|
| | Initiative phare : Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables | |
| | Initiative phare : Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets | |
| 4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ; | Initiative phare : Créer un mécanisme régional d'interface « sciences - décision » approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation | |
| 5. Transition vers une économie verte et bleue | Cible : D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables | |
| | Initiative phare : Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale | |

| Objectif | Cibles ou initiative phare | Contributions |
|---|--|---------------|
| | Initiative phare : Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale | |
| 6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable | Cible : D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus | |
| | Initiative phare : Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement | |
| | Initiative phare : Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques | |
| | Initiative phare : Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement | |